



RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00118

Numéro SIREN : 332 404 342

Nom ou dénomination : PROSYS

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2017 sous le numéro de dépôt 4875

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THONON-LES-BAINS

10, Rue de l'Hôtel-Dieu - BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX
Tel : 04.50.72.13.20

RECEPISSE DE DEPOT

PWC
34 place Viarme
44006 NANTES CEDEX 1

V/REF :
N/REF : 85 B 118 / 2017-A-4875

Le greffier du tribunal de commerce de Thonon-les-Bains certifie qu'il a reçu le 08/11/2017, les actes suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/10/2017
 - Changement(s) d'administrateur(s)
- Extrait de procès-verbal du conseil d'administration en date du 30/10/2017
 - Changement de président du conseil d'administration et directeur général

Concernant la société

PROSYS
Société anonyme
280 route de Serry
ZAE de findrol
74250 Fillinges

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-4875 le 17/11/2017
R.C.S. THONON 332 404 342 (85 B 118)

Fait à THONON-LES-BAINS le 17/11/2017,
L'un des Greffiers Associés



PROSYS

Société anonyme au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 280 route de Serry, ZAE de Findrol, 74250 Fillinges
332 404 342 RCS Thonon-les-Bains

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 OCTOBRE 2017

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept,
Le trente octobre,
A 10 heures,

Les associés de la société Prosys sus-désignée (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après l'« **Assemblée Générale** »), au siège social, sur convocation du Conseil d'administration de la Société effectuée conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Les membres de l'Assemblée Générale désignent Monsieur Olivier Seyeux en qualité de Président de séance.

Le Président de séance fait ensuite procéder à la nomination des scrutateurs de l'Assemblée Générale, laquelle désigne Monsieur Philippe Dupessey et Monsieur Michel Gaillet.

Il propose aux scrutateurs de désigner Monsieur Aimé Meynet-Cordonnier en tant que secrétaire de l'Assemblée Générale, ce qui est accepté.

Les membres du bureau arrêtent et certifient sincère et exacte la feuille de présence qui leur permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 121 000 actions sur les 125.000 actions ayant le droit de vote. Conformément aux dispositions de l'article L.225-98 du Code de Commerce, ils constatent que le quorum requis par la loi est atteint et que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance dépose sur le bureau les documents suivants :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée Générale,
- le rapport du Conseil d'administration,
- la lettre de démission de Madame Caroline Lafay de ses fonctions d'administrateur,
- la lettre de démission de Monsieur Pierre Lafay de ses fonctions d'administrateur,
- la lettre de démission de la société LP Management de ses fonctions d'administrateur,
- les statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée Générale.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société Blanc & Neveux, dûment convoqué à la présente Assemblée Générale, est Blanc.

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant les délais fixés par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration,
- Nomination d'administrateurs,
- Projet de nantissement de titres de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Nomination d'administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des lettres de démission de Madame Caroline Lafay, de la société LP Management et de Monsieur Pierre Lafay, constate :

- la démission de Madame Caroline Lafay de ses fonctions de membre du Conseil d'administration de la Société à compter du 30 octobre 2017 ;
- la démission de la société LP Management, représentée par Monsieur Pierre Lafay, de ses fonctions de membre du Conseil d'administration à compter du 30 octobre 2017 ;
- la démission de Monsieur Pierre Lafay de ses fonctions d'administrateur, de Président et de Directeur Général de la Société à compter du 30 octobre 2017.

L'Assemblée Générale remercie Madame Caroline Lafay, la société LP Management et Monsieur Pierre Lafay pour l'exercice passé de leurs fonctions d'administrateurs et leur donne quitus de leur gestion de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide de désigner en qualité de nouveaux administrateurs de la Société, avec effet à compter de ce jour, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023, les personnes suivantes :

- **Monsieur Olivier Seyeux**, né le 20 mai 1971 à Château-Gontier (53), de nationalité française, demeurant 30 rue Rouget de l'Isle, 49130 Les Ponts de Cé,
- **La société OSE**, société par actions simplifiée au capital de 99.000 euros, dont le siège social est situé ZAC de Sorges, 2 chemin du Pellouard, 49130 Les Ponts de Cé, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 338 131 089,

- **Monsieur Guénaël Herbette**, né le 11 novembre 1967 à Sainte-Gemmes-D'Andigné (49), de nationalité française, demeurant 55 rue de la Varie, 49770 La Meignanne.

Les nouveaux administrateurs déclarent qu'ils acceptent les fonctions de membre du Conseil d'administration de la Société, qu'ils remplissent toutes les conditions requises, qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction les empêchant d'exercer lesdites fonctions et qu'ils ne sont pas atteints par les limitations prescrites par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Il est précisé que la société OSE a désigné à compter de ce jour Monsieur Olivier Seyeux en qualité que son représentant permanent au Conseil d'Administration de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

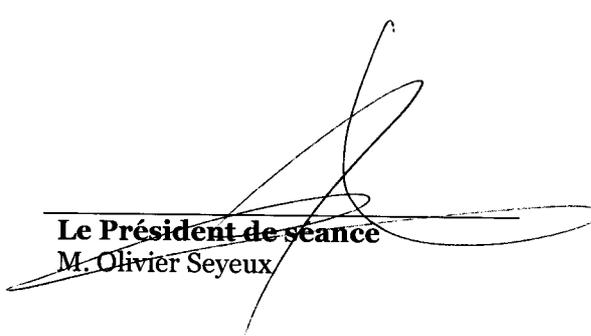
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité prévues par la loi et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui se trouve dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale.



Le Président de séance
M. Olivier Seyeux



Le secrétaire
M. Aimé Meynet-Cordonnier

1^{er} Scrutateur
M. Philippe Dupessey

2^{ème} Scrutateur
M. Michel Gaillet

PROSYS

Société anonyme au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 280 route de Serry, ZAE de Findrol, 74250 Fillinges
332 404 342 RCS Thonon-les-Bains

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 30 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le trente octobre,
A 10 heures 30,

Les administrateurs de la société Prosys sus-désignée (ci-après la « **Société** ») se sont réunis au siège social, en séance de conseil d'administration (ci-après le « **Conseil d'Administration** »), à l'effet de délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 octobre 2017 ;
- constatation de la démission de Monsieur Pierre Lafay de ses fonctions de président directeur général et désignation de Monsieur Olivier Seyeux en qualité de nouveau président du Conseil d'Administration et de directeur général ;
- autorisation du nantissement du compte de titres financiers de la société OSE ouvert dans les livres de la Société et agrément dudit nantissement ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Olivier Seyeux, administrateur ;
- La société OSE, représentée par Monsieur Olivier Seyeux, administrateur ;
- Monsieur Guénaël Herbette, administrateur.

Monsieur Pierre Lafay ayant démissionné de ses fonctions de président du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion désignent à l'unanimité Monsieur Olivier Seyeux en qualité de président de séance.

Le Commissaire aux comptes de la Société, la société Blanc & Neveux, est absent et excusé

Le président de séance constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Constatation de la démission de Monsieur Pierre Lafay de ses fonctions de président directeur général et désignation de Monsieur Olivier Seyeux en qualité de nouveau président du Conseil d'Administration et de directeur général

Le président de séance indique aux membres du Conseil d'Administration que par lettre de démission en date du 30 octobre 2017 Monsieur Pierre Lafay a démissionné à compter de la même date de ses fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général de la Société.

Le Conseil d'Administration en prend acte et remercie Monsieur Pierre Lafay pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer **Monsieur Olivier Seyeux**, né le 20 mai 1971 à Château-Gontier (53), de nationalité française, demeurant 30 rue Rouget de l'Isle, 49130 Les Ponts de Cé, en qualité de président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le Conseil d'Administration de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Olivier Seyeux déclare accepter ces fonctions.

Puis Monsieur Olivier Seyeux indique en sa qualité de président que conformément aux dispositions légales et à l'article 17 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration a la possibilité d'opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévues par la loi : soit le cumul des fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général, soit la dissociation de ces fonctions.

Le président propose ensuite aux membres du Conseil d'Administration de reconduire le mode de gouvernance actuel à savoir le cumul des fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte ce mode de gouvernance et décide de nommer Monsieur Olivier Seyeux en qualité de directeur général de la Société, conformément à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce et à l'article 17 des statuts de la Société.

Il déclare de surcroît n'être frappé d'aucune mesure lui interdisant d'exercer lesdites fonctions.

Pouvoirs en vue des formalités

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, pour accomplir, le cas échéant, toutes formalités qui seraient nécessaires.

* * *

Il est certifié que le présent extrait est conforme à l'original du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 octobre 2017.



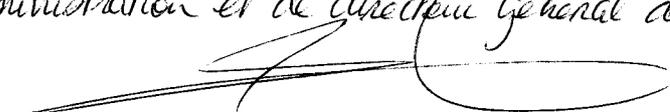
Le Président de séance
Monsieur Olivier Seyeux



Un administrateur
Monsieur Guénaël Herbette

Monsieur Olivier Seyeux *

*Bon pour acceptation des fonctions de président du conseil
d'administration et de directeur général de la société Prosys*



** Signature à faire précéder de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société Prosys"*